



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

**D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE DEFRICHEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE
USINE DE PRODUCTION DE TRUITE FUMÉE SUR LA COMMUNE DE SARBAZAN**

En application des articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la SAS AQUALANDE, représentée par son Président M. BEZIAT Jean-Claude, est mis à la disposition du public aux adresses suivantes :

PREFECTURE DES LANDES – DAECL

26, rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN

jours et heures ouverture Préfecture :

du lundi au vendredi de 08h45 à 11h45 (et le vendredi jusqu'à 13h00) et de 14h00 à 16h00

Mairie de SARBAZAN

93 route Graba 40120 SARBAZAN

jours et heures ouverture Mairie :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance :

du jeudi 7 avril au jeudi 21 avril 2016 inclus

Les éléments consultables du dossier sont les suivants :

- la demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis de l'autorité environnementale
- le procès verbal de reconnaissance des lieux

Le public pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet aux adresses indiquées ci-dessus.

La SAS AQUALANDE, représentée par son Président M. BEZIAT Jean-Claude, dressera le bilan de la mise à disposition du public et le tiendra à disposition du public sur le site internet de la Préfecture des Landes, autorité compétente pour prendre la décision (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt) <http://www.landes.gouv.fr>

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer